



Faculté des Humanités
Guide des études
2019-2020

Licence : Sciences humaines et sociales

Mention

**Histoire de l'art et archéologie,
parcours Histoire de l'art**

Enseignement à distance (EAD)¹

¹ Toutes les informations spécifiques à l'Enseignement à distance sont en rouge



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
MOT D'ACCUEIL	3
CALENDRIER	6
LA FACULTE DES HUMANITES	8
LES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE	13
LICENCE 1, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	21
LICENCE 2, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE, PARCOURS HISTOIRE DE L'ART	23
LICENCE 3, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE, PARCOURS HISTOIRE DE L'ART	25
MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (EAD)	27
Les modalités de contrôle des connaissances	29
Les règles de progression des étudiants de licence	32
LES INCONTOURNABLES POUR REUSSIR SA RENTREE	36
Construisez votre parcours de formation	40



MOT D'ACCUEIL

Chères étudiants, chers étudiants,

Avec près de 7 000 étudiants, forte d'une équipe de plus de 200 enseignants et enseignants-chercheurs, de 400 chargés de cours et d'une trentaine de personnels administratifs, la Faculté des Humanités de l'Université de Lille est l'une des plus grandes unités de formation et de recherche dans son secteur en France. Vous y serez formés, à la recherche et par la recherche, dans des disciplines aussi diverses que l'archéologie, les arts, l'histoire et l'histoire de l'art, les lettres classiques et les lettres modernes, la philosophie et les sciences du langage. Toutes ces disciplines sont essentielles pour comprendre le monde qui nous entoure voire pour le transformer.

S'appuyant sur ses sept départements et sur cinq laboratoires de recherche réputés, votre Faculté des Humanités est en partie l'héritière de la Faculté des lettres de l'Université de Lille où ont enseigné de grandes figures intellectuelles comme Michel Foucault ou Jacqueline de Romilly. Les riches bibliothèques de notre Faculté témoignent de cette histoire qui continue de s'écrire avec vous. La Faculté des Humanités est un lieu vivant où exposent des artistes, interviennent des écrivains et où se tissent des liens qui, je l'espère, vous enrichiront toute votre vie.

Notre Faculté est aussi un lieu ouvert grâce à tous les partenariats mis en place avec de grandes institutions scientifiques et culturelles, avec des associations ou des entreprises. Grâce à eux, votre insertion professionnelle en sera facilitée.

Enseigner et se former à la Faculté des Humanités doit être une chance. Nous ferons tout notre possible pour que vous puissiez la saisir.

Au nom de la Faculté, je vous adresse tous mes vœux de réussite.

Gabriel GALVEZ-BEHAR
Doyen de la Faculté des Humanités



LE DEPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

Au nom de toute l'équipe pédagogique et administrative, je vous souhaite la bienvenue dans le département d'histoire de l'art et d'archéologie de la faculté des Humanités, au sein de l'Université de Lille.

Vous avez choisi des études d'histoire de l'art ou d'archéologie, parce que ces disciplines vous intéressent et que vous voulez bâtir votre projet professionnel et de vie dans les domaines de l'art et du patrimoine ou dans l'étude des vestiges matériels des sociétés humaines. Nos disciplines sont à la fois **littéraires ET scientifiques**. Elles demandent ainsi à développer une grande maîtrise de la langue française et d'au moins une langue étrangère, tant à l'oral qu'à l'écrit, de bonnes qualités rédactionnelles, mais également la maîtrise du raisonnement logique et de l'analyse des faits et des hypothèses, c'est-à-dire acquérir une véritable méthodologie d'analyse scientifique.

Mais parce que vouloir devenir historienne ou historien de l'art, ou bien archéologue, c'est d'abord apprendre à regarder l'œuvre ou l'artefact original et y revenir sans cesse (l'image numérique ou les livres d'art ne suffisent pas), **nos disciplines demandent avant tout à développer son regard**. Les enseignements proposés dans les différents parcours de la licence d'histoire de l'art et d'archéologie, puis des masters, vous permettront d'acquérir puis d'approfondir ces qualités et les connaissances indispensables à vos futurs métiers. Ils vous aideront aussi à développer votre autonomie dans la gestion de votre travail personnel et dans la prise en charge de votre parcours et de votre avenir. Certes, l'assiduité aux cours est un préalable indispensable pour ne pas perdre pied, mais cela ne suffit pas pour réussir ses études. **Vous devez aller au-delà en diversifiant vos lectures, en allant dans les musées et les lieux d'exposition et de la création contemporaine, visiter des monuments (églises, châteaux), des sites archéologiques et des sites industriels en reconversion, en prenant des initiatives personnelles (prise de contact avec des professionnels, participation active à des manifestations culturelles et scientifiques etc.)**.

Enfin, pour mettre tous les atouts de votre côté dans la réussite de vos études, vous restez vigilants en venant régulièrement au Département consulter les panneaux d'affichage, en particulier pour les dates des contrôles continus et des remises des travaux, en consultant les sites internet de l'Université et du Département, la plateforme moodle pour les informations administratives et pédagogiques et pour le contenu des cours. Par ailleurs, il



est indispensable, pour éviter d'éventuels problèmes, de toujours utiliser votre courriel universitaire (prénom.nom.etu@univ-lille.fr) pour correspondre avec les différents personnels du Département et de l'Université et de consulter régulièrement votre boîte aux lettres universitaire. N'oubliez pas non plus de fréquenter régulièrement, dès la première année de licence, la bibliothèque d'histoire de l'art Michelet et le Service Commun de Documentation (Bibliothèque centrale du Campus Pont-de-Bois) ou encore la bibliothèque municipale de Lille et les centres de documentation des musées. De même, le Service d'Information et d'Orientation et le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) vous aideront à formuler et organiser vos projets professionnels.

Tous mes vœux vous accompagnent pour que cette année universitaire soit pour vous une année épanouissante tant intellectuellement que sur le plan personnel.

Marc GIL
Administrateur provisoire du département



CALENDRIER

Semestre impair

Licence 1- S1 / Licence 2- S3 / Licence 3- S5
16/09/2019 au 20/12/2019

Examens session 1 semestre impair :
06/01/2020 au 11/01/2020

Examens session 2 (rattrapage) semestre impair :
08/06/2020 au 15/06/2020

Semestre pair

Licence 1- S2 /Licence 2- S4 /Licence 3- S6
13/01/2020 au 30/04/2020

Examens session 1 semestre pair :
11/05/2020 au 16/01/2020

Examens session 2 (rattrapage) semestre pair :
17/06/2020 au 26/06/2020

Attention, les dates des examens sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année. Elles sont données à titre indicatif.



sept-19		oct-19		nov-19		déc-19		janv-20		févr-20		mars-20		avr-20		mai-20		juin-20		juil-20	
1 D	M	V	Toussaint	L	D	M	Jour de l'an	L	D	M	V	Fête du Travail	L	Lundi de Pentecôte	M						
2 L	M	S		2 L	J	D		2 L	J	S		2 M	DPP	J							
3 M	J	D		3 M	D	L		3 M	D	V		3 M	Évaluation de fin 1 sem pair	V							
4 M	V	L		4 M	S	M		4 M	M	L		4 J		S							
5 J	S	M		5 J	D	M		5 J	D	M		5 V		D							
6 V	D	M		6 V	L	D		6 V	L	M		6 S		L							
7 S	L	J		7 S	M	V		7 S	M	J		7 D		M							
8 D	M	V		8 D	M	D		8 D	D	M		8 M		J							
9 L	M	S		9 L	J	D		9 L	J	S		9 M		L							
10 M	J	D		10 M	V	L		10 M	V	D		10 M		V							
11 M	V	L		11 M	D	M		11 M	D	M		11 M		D							
12 J	N/2 journée banalisée	S	M	12 J	D	M		12 J	D	M		12 J		D							
13 V	D	M		13 V	L	J		13 V	L	M		13 V		L							
14 S	L	J		14 S	M	V		14 S	M	V		14 S		M							
15 D	M	V		15 D	M	D		15 D	M	D		15 D		V							
16 L	M	S		16 L	J	D		16 L	J	S		16 L		M							
17 M	J	D		17 M	V	L		17 M	V	D		17 M		D							
18 M	V	L		18 M	D	M		18 M	D	M		18 M		L							
19 J	S	M		19 J	L	J		19 J	L	M		19 J		M							
20 V	D	M		20 V	L	M		20 V	L	M		20 V		L							
21 S	L	J		21 S	M	V		21 S	M	V		21 S		M							
22 D	M	V		22 D	M	D		22 D	M	D		22 D		V							
23 L	M	S		23 L	J	D		23 L	J	S		23 L		M							
24 M	J	D		24 M	V	L		24 M	V	D		24 M		L							
25 M	V	L		25 M	D	M		25 M	D	M		25 M		L							
26 J	S	M		26 J	L	J		26 J	L	M		26 J		M							
27 V	D	M		27 V	L	M		27 V	L	M		27 V		L							
28 S	L	J		28 S	M	V		28 S	M	V		28 S		M							
29 D	M	V		29 D	M	D		29 D	M	D		29 D		V							
30 L	M	S		30 L	J	D		30 L	J	S		30 L		M							
31				31 M	V	L		31 M	V	D		31 M		L							

Restes / Jnd / Intégration / accueil IP	
Prises pédagogiques	
Vacances scolaires zone II	Évaluations semestres pairs (Pratiques, Organisations, Fond de Soc)
Évaluations semestres pairs (Pratiques, Organisations, Fond de Soc)	Évaluations semestres impairs (Épreuves organiques, Fond de Soc)
Dates limites délibérations / Clôture annuelle	
Dispositions pédagogiques particulières	

Le calendrier mentionne uniquement les plages communes à l'ensemble des formations. Les composantes organisent les séances d'intégration, les dispositifs spécifiques d'aide à la réussite, les engagements, les évaluations (dont le gestion n'est pas confiée à la Dir SCO), les périodes de stages en fonction des contraintes qui leur sont propres.

du 27 août 2019 au 31 août 2020
Jusqu'au 30 septembre 2020 pour les masters et les formations en alternance

Bornage année universitaire :
Début des cours à partir du 2 septembre 2019



LA FACULTE DES HUMANITES

Département d'Histoire de l'art et archéologie

ACCUEIL DES ETUDIANTS SUR SITE (DEPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE)

Localisation : bâtiment A, salles A1 351 à 399 (couloir situé en face des amphithéâtres A5 et A6)

LUNDI	fermé	13h30 à 16h30
MARDI	09h00 à 12h00	13h30 à 16h30
MERCREDI	09h00 à 12h00	13h30 à 16h30
JEUDI	09h00 à 12h00	13h30 à 16h30
VENDREDI	fermé	fermé

Pour joindre la Faculté :

- Par courrier postal : Faculté des Humanités, Université de Lille, BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq cedex (joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de destination).
- Par courrier électronique au responsable et/ou au secrétariat concerné.

ACCUEIL DES ETUDIANTS, SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE (ADMINISTRATION)

Localisation : bâtiment A, salles A1 631

LUNDI	fermé	13h30 à 16h30
MARDI	09h30 à 12h00	13h30 à 16h30
MERCREDI	09h30 à 12h00	13h30 à 16h30
JEUDI	09h30 à 12h00	13h30 à 16h30
VENDREDI	09h00 à 12h00	fermé



LA DIRECTION DE LA FACULTE

La Faculté est administrée par un conseil élu de 40 membres comprenant enseignants, étudiants, personnels administratifs et ingénieurs techniques ainsi que des personnalités extérieures. Le doyen, les vices-doyens et la responsable administrative sont assistés dans leurs fonctions par un bureau élu.

Doyen
Vices doyens

M. Gabriel GALVEZ-BEHAR
M. Cédric PATIN

Responsable administrative

Mme Gabrielle RADICA
Mme Géraldine SIMONET
(geraldine.simonet@univ-lille.fr)

Administrateur provisoire du
département HHA
Responsable administrative HHA

M. Marc GIL (marc.gil@univ-lille.fr)
Mme Aurélie SEMAESSE
(aurelie.semaesse@univ-lille.fr)

L'ADMINISTRATION ET LE SECRETARIAT DE L'EAD

Administration

Mme Dominique LECONTE
(dominique.leconte@univ-lille.fr)

Secrétariat

Mme Sandrine DUPUIS
(sead@univ-lille.fr)

SECRETARIATS PEDAGOGIQUES (ET SUIVI EAD)

Administration

Mme Aurélie SEMAESSE
(aurelie.semaesse@univ-lille.fr)

Licence HAA, EAD

Mme Angélique CROSSOUARD
(angélique.crossouard@univ-lille.fr)
+ 33 3 20 41 61 98

Licence HAA site

Mme Audrey VEREZ
(audrey.verez@univ-lille.fr)

Master Histoire de l'art

Mme Angélique CROSSOUARD
(angélique.crossouard@univ-lille.fr)



REFERENTS

Relations internationales

M. Markus KOHL
markus.kohl@univ-lille.fr

*Erasmus +,
BCI (Bureau de coopération interuniversitaire Québec),
DAAD (Office allemand d'échanges universitaires), etc.*

Handicap

M. François ROBICHON
francois.robichon@univ-lille.fr

Étudiants en situation de handicap :

Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à rencontrer en début d'année Mme Aurélie Semaesse référente administrative ou M. François Robichon référent pédagogique. Ils pourront ainsi vous guider personnellement et répondre à vos besoins spécifiques.

RESPONSABLES DE FORMATION, Licence Histoire de l'art et archéologie

Responsable de mention

M. Bertrand COSNET
bertrand.cosnet@univ-lille.fr
Mme Sophie MOUQUIN
sophie.mouquin@univ-lille.fr

Responsable de l'EAD

L1, Histoire de l'art et archéologie

M. Xavier DERU
xavier.deru@univ-lille.fr

L2, parcours Histoire de l'art

Mme Delphine BIÈRE
delphine.chauvel@univ-lille.fr

L3, parcours Histoire de l'art

Mme Isabelle ENAUD
isabelle.enaud@univ-lille.fr

L2-L3, parcours Archéologie

M. Markus KOHL
markus.kohl@univ-lille.fr

Responsable de la licence droit /HAA

M. François ROBICHON
francois.robichon@univ-lille.fr

Responsable Tutorat

M. Xavier DERU
xavier.deru@univ-lille.fr

Responsable de l'UE 10

Mme Pauline PREVOST-MARCILHACY
prevost-marcilhacy@univ-lille.fr



PERSONNEL ENSEIGNANT

En italique, les enseignants titulaires d'histoire de l'art et archéologie n'intervenant pas dans le cadre de l'enseignement à distance

Les enseignants de la faculté disposent d'une page personnelle accessible via le site de la Faculté, rubrique « Personnel enseignant ».

Histoire de l'art du Moyen Âge

Mme Élise BAILLIEUL, Maître de conférences

M. Bertrand COSNET, Maître de conférences

M. Marc GIL, Maître de conférences

M. Étienne HAMON, Professeur des universités

M. Raphaël DEMES, Assistant Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Mme Marielle LAVENUS, chargée de cours

Mme Raphaële SKUPIEN, chargée de cours

Histoire de l'art moderne

M. Thomas GOLSENNE, Maître de conférences

M. Fabien LACOUTURE, chargé de cours

Mme Gaëtane MAËS, Maître de conférences HDR

M. Patrick MICHEL, Professeur des universités

Mme Sophie MOUQUIN, Maître de conférences

Mme Valentina SAPIENZA, Maître de conférences (en détachement)

Mme Élise URBAIN-RUANO, Assistant Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Histoire de l'art contemporain

M. Gil BARTHOLEYNS, Maître de conférences, Sciences et cultures du visuel

Mme Delphine BIÈRE, Maître de conférences

M. Frédéric CHAPPEY, Maître de conférences

Mme Isabelle ENAUD-LECHIEN, Maître de conférences

Mme Chang-Ming PENG, Professeur des universités

Mme Pauline PREVOST-MARCILHACY, Maître de conférences

M. François ROBICHON, Professeur des universités

Archéologie

M. Xavier DERU, Maître de conférences, archéologie romaine et gallo-romaine

Mme Sandrine HUBER, Professeur des universités, archéologie grecque

Mme Elisabetta INTERDONATO, Professeur associé, archéologie romaine

M. Markus KOHL, Maître de conférences, archéologie classique

Mme Anne LEHOËRFF, Professeur des universités, Protohistoire, IUF



M. Grégoire POCCARDI, Maître de conférences, archéologie classique
M. Giorgos SANIDAS, Maître de conférences, archéologie grecque

Langue vivante (anglais)

Mme Sabrina DROUIN-SERAC, Professeur agrégé, anglais
M. Jean-Christophe VAN THIENEN, Professeur agrégé, anglais

Histoire / Géographie

M. Philippe CASTERMANS, Professeur agrégé
Mme Sophie HASQUENOPH, Maître de conférences, Histoire des mondes modernes et contemporains
M. Dominic MOREAU, Maître de conférences, Histoire des mondes anciens et médiévaux
Mme Aline STEVENOOT, Professeur agrégé, Géographie
Mme Isabelle BROUSSELLE, Maître de conférences, Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux



LES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

FORMAT

Accès aux cours chez vous, partout et à toute heure sur ordinateur, tablette ou smartphone

Sur la plate-forme pédagogique, vous trouverez :

- Des contenus de cours, des vidéos, des PowerPoint, des enregistrements audio,
- Des exercices à titre d'entraînement
- Des possibilités d'échanger entre étudiants et avec les enseignants.

Les enjeux

- Pouvoir suivre un enseignement d'histoire de l'art et archéologie partout dans le monde
- Réussir une formation diplômante à distance en étant salarié(es), éloigné(es)...
- Se déplacer à Lille pour les examens

Les difficultés

- S'adapter à la diversité des méthodes d'enseignement
- S'avoir s'organiser et travailler en autonomie
- Trouver des ressources (notamment des bibliothèques) près de son domicile
- Avoir la pratique des outils informatiques et d'internet

L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE PAS A PAS

1- Candidater (Inscription administrative à l'université de Lille)

Sur le site de l'université : <https://www.univ-lille.fr/etudes/candidater/>



Suivre attentivement la procédure

Pour les étudiants qui sont en reprise d'études, il est possible de demander une **validation des acquis**, en soumettant un dossier qui est examiné, au moment de la candidature, par une commission qui statue en fonction du contenu de l'enseignement que vous avez suivi dans vos formations préalables et de vos résultats

Sur le site de l'Université : <https://www.univ-lille.fr/etudes/candidater/>

2- Obtenir la validation de l'inscription

Cette dernière est envoyée sur votre adresse mail de l'université prenom.nom.etu@univ-lille.fr et sur le mail personnel que vous avez renseigné dans le dossier d'inscription.

3- S'inscrire à l'EAD

Dès l'inscription administrative validée et en possession du certificat de scolarité 2019/2020, télécharger le dossier d'inscription EAD

Disponible sur le site <http://sead.univ-lille3.fr>

Le dossier est à compléter et à envoyer avec les pièces justificatives

Université de Lille - Campus Pont-de-Bois

Service d'Enseignement A Distance

Rue du Barreau - B.P.60149

59 654 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Date limite de retour des dossiers d'inscription EAD complets : du 11 juillet au 26 juillet et du 21 août au **20 septembre 2019**



4- Se connecter sur son espace personnel sur Moodle (enseignement à distance)

Cet espace vous permet d'accéder :

- Aux cours pour lesquels vous êtes inscrits
 - Supports pédagogiques (variables en fonction des enseignants) : cours, power-point, fichiers audios, fichiers vidéos, etc.
 - Informations pédagogiques (nouveau, etc.)
 - Devoir (s) facultatifs (« blancs ») : sujet, espace dépôt et corrigés (regardez attentivement le calendrier qui vous rappelle les dates de remise de ces derniers)
 - Forum « échanges »
- Aux ressources administratives
- À un forum administratif et technique



POINTS D'ATTENTION

- **Lire attentivement le guide des études** : la plupart des questions (inscriptions, examens...) ont une réponse
- **Regarder le tutoriel** permettant de comprendre le fonctionnement de la plateforme avant de l'utiliser (<https://moodle-ead.univ-lille.fr/>)
- **Respecter les délais** (notamment pour les devoirs et pour l'UE 10)
- Réaliser, si votre situation professionnelle et personnelle le permet, **le(s) devoir(s) facultatif(s) ou « blanc(s) »** proposés par les enseignants : ils sont un moyen de s'évaluer. Afin que l'évaluation soit cependant la plus pertinente possible, respectez scrupuleusement les conditions de l'examen (temps impartis, aucun document disponible)

LES QUESTIONS LES PLUS FREQUENTES

Les examens

Les examens se déroulent à l'université de Lille, en deux sessions

- **En janvier** pour le 1^{er} semestre (deuxième semaine : du **06 au 11 janvier 2020**)
- **En mai** pour le 2nd semestre (deuxième semaine : du **11 mai au 16 mai 2020**)

Session de rattrapage **en juin** (seconde quinzaine : du **08 au 15 juin 2020** pour les examens du 1^{er} semestre et du **17 au 26 juin 2020** pour les examens du 2nd semestre)

IL N'EST PAS POSSIBLE DE DELOCALISER LES EXAMENS. Les examens se déroulent sur le Campus Pont de Bois de l'université de Lille.

Les examens blancs proposés par les enseignants ne rentrent pas en compte dans le calcul des moyennes.



Peut-on réaliser sa licence en plusieurs années ?

Oui ! Pour ceux dont l'activité professionnelle ou la situation de famille ne permet pas un engagement suffisant, il est possible d'envisager de réaliser sa licence en plusieurs années. Attention cependant au risque de ne pas l'achever... et au coût supplémentaire (réinscription obligatoire) que cela entraîne.

Les dispenses

Pour les étudiants qui ne bénéficient pas, déjà, d'une validation des acquis les dispensant éventuellement de certaines Unités d'enseignement, il est possible, en raison d'un cursus préalable, ou d'une situation professionnelle qui le justifie, de demander une dispense pour l'une ou l'autre unité d'enseignement : toute demande doit être déposée auprès du secrétariat d'Histoire de l'art avant le * (*date non connue à ce jour*)

LES REGLES DE FONCTIONNEMENT

L'utilisation des supports de cours

Les supports de cours mis à disposition des étudiants inscrits à l'Université de Lille au titre de l'Enseignement A Distance (EAD) sont destinés à un usage strictement personnel et pour la seule année universitaire en cours. Il est rappelé que tout usage autre que leur utilisation dans le cadre de la préparation aux examens de Licence et Master de l'Université de Lille est strictement interdit dans le respect des droits d'auteur. Toute reproduction, diffusion ou communication de ces documents constitue une infraction au code de la propriété intellectuelle, et pourra faire l'objet de sanctions ou de poursuites (articles L335-1 à L335-10 du code de la propriété intellectuelle).

Transparence des données et responsabilités

Toutes actions que vous effectuez sur la plateforme d'enseignement du SEAD, consultation d'un fichier ou d'un forum, dépôt d'une contribution ou d'un fichier, etc. sont enregistrés dans une base de données de la plateforme. Les enseignants responsables de vos cours ainsi que le personnel du SEAD peuvent visualiser la liste des personnes et les dates de consultation. Ils peuvent également voir quand un étudiant a consulté un



document, déposé un devoir, participé au forum et visualiser le contenu des messages, etc.

Ce travail de suivi est effectué dans un objectif d'accompagnement et de suivi pédagogique. Ces données nominatives sont gardées sur la plateforme pendant une période de 365 jours. Ensuite ces données sont sauvegardées pour établir des statistiques.

Annulation d'inscription

Il ne sera procédé à aucun remboursement après mise à disposition d'un cours ou d'une partie d'un cours. En cas d'annulation de l'inscription avant la mise à disposition du cours, des frais de dossier, correspondant à 25 % du montant total et ne pouvant pas être inférieurs à 30,00 € seront déduits du remboursement.



DEMANDER DE L'AIDE !

N'hésitez, jamais, à demander de l'aide !

Si vous ne le faites pas, nous ne pouvons pas savoir que vous rencontrez des difficultés.

Administrative au service de l'EAD

- Via la plate-forme : espace « support administratif »
- Par mail sead@univ-lille.fr

Administrative au département Histoire de l'art et Archéologie

- Par mail angelique.crossouard@univ-lille.fr

Technique (connexion à la plateforme)

- Via la plateforme : espace « support technique »
- Par mail sead-support@univ-lille.fr

Pédagogique à vos enseignants

- Via la plateforme pédagogique (forum)
- Par mail à l'enseignant concerné (prenom.nom@univ-lille.fr)
- Au responsable de la formation (sophie.mouquin@univ-lille.fr)



LES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE : La plateforme Moodle Enseignement à Distance



Service d'Enseignement À Distance - Plateforme pédagogique

[Accueil](#)
[Tableau de bord](#)
[Mes cours](#)

[Cacher les blocs](#)
[Vue standard](#)



Approfondissez vos connaissances grâce à des centaines de MOOC disponibles **gratuitement** sur <https://www.fun-mooc.fr> !

Bienvenue sur la nouvelle plateforme 2018/2019 du SEAD.

****Présentation des nouveautés****

L'accès à vos cours

Désormais, vous pouvez accéder à l'ensemble de vos cours via le bloc "Liste de mes cours" présent dans le tableau de bord (voir ci-dessous).

Vous pouvez également accéder à l'ensemble de vos cours via le bouton "Mes cours" situé sur le menu. Celui-ci liste l'ensemble des cours auxquels vous êtes inscrits.

Le tableau de bord

Le tableau de bord est un espace personnel qui permet d'accéder à la liste de ses cours, de consulter les nouvelles activités d'un cours, de consulter son calendrier personnel et de stocker des fichiers personnels.

Pour accéder au tableau de bord, veuillez cliquer sur "[Tableau de bord](#)" situé sur le menu en haut.

Messagerie personnelle

Il est désormais possible d'envoyer des messages personnels aux autres utilisateurs de la plateforme. Pour cela, il suffit de cliquer sur le bouton "Messages personnels" situé en haut à gauche de la plateforme.

À savoir qu'il est également possible d'envoyer un message groupé à l'ensemble des inscrits d'un cours via la liste des participants.

Une plateforme adaptable

Il est désormais possible de naviguer sur la plateforme via mobile et tablette.

La nouvelle interface de la plateforme intègre également des fonctionnalités permettant d'adapter le contenu affiché à l'écran.

La fonctionnalité "Vue standard/Plein écran" située en haut à droite permet d'adapter la largeur du contenu affiché à l'écran.

La fonctionnalité "Cacher les blocs/Afficher les blocs" située en haut à droite permet d'afficher ou de cacher les blocs d'un cours (situé à droite ou à gauche de celui-ci) afin d'élargir la zone de cours pour une meilleure visibilité.

Rapports de mail (disponible à la rentrée)

Dès la rentrée, cette fonctionnalité permettra de recevoir un mail tous les jours sur sa boîte ULille afin d'afficher les nouvelles activités de vos cours (réponse à un forum, devoir déposé, etc).

PRESENTATION DE LA PLATEFORME

GUIDE UTILISATEUR ETUDIANT

GUIDE UTILISATEUR ENSEIGNANT

Catégories de cours

La plateforme donne accès

- Aux cours
- À des forums

Les forums

- **Espace informations**
- **Support administratif** : pour poser vos questions se rapportant à l'administration de l'enseignement (inscriptions, examens, cours...)
- **Support technique** : pour poser vos questions techniques (problèmes d'accès ou de téléchargement...)
- **Ressources administrative et pédagogique** : pour trouver vos documents administratifs, pédagogiques et informatifs

Licence 1, Histoire de l'art et archéologie

		SEMESTRE 1 (S1)		SEMESTRE 2 (S2)	
UE	EC TS	NOM	VOL. HORAIRE	NOM	VOL. HORAIRE
1	3	Histoire de l'art antique <i>Initiation à l'histoire de l'art antique</i>	24h TD	Histoire de l'art moderne <i>Initiation à l'Histoire de l'art moderne xv-xvi siècles</i>	24h CM
2	3	Histoire de l'art antique <i>Initiation à l'histoire de l'art antique</i>	24h TD	Histoire de l'art moderne <i>Initiation à l'Histoire de l'art moderne xv-xvi siècles</i>	24h TD
3	3	Histoire de l'art médiéval <i>Initiation à l'histoire de l'art médiéval : Les débuts de l'architecture religieuse chrétienne</i>	24h CM	Histoire de l'art contemporain <i>Initiation à l'histoire de l'art contemporain</i> <i>Initiation à l'histoire de l'art contemporain</i>	12h CM 12h CM
4	3	Histoire de l'art médiéval <i>Initiation à l'histoire de l'art médiéval</i>	24h TD	Histoire de l'art contemporain <i>Initiation à l'histoire de l'art contemporain</i>	24h TD
5	3	Méthodologie <i>Renforcement méthodologique en Histoire de l'art</i> <i>Renforcement méthodologique en archéologie</i>	12h TD 12h TD	Méthodologie <i>Renforcement méthodologique en Histoire de l'art</i> <i>Renforcement méthodologique en archéologie</i>	12h TD 12h TD
6	3	Langue vivante (au choix) <i>Allemand non débutant</i> <i>Espagnol non débutant (B1)</i> <i>Italien débutant (A1, niveau 1)</i>	24h TD	Langue vivante (au choix) <i>Allemand non débutant</i> <i>Espagnol non débutant (B1)</i> <i>Italien débutant (A1, niveau 1)</i>	24h TD

7	3	Complément de formation <i>Histoire ancienne</i> <i>Histoire médiévale</i>	12h CM 12h CM	Complément de formation <i>Histoire moderne</i> <i>Histoire contemporaine</i>	12h CM 12h CM
8	3	Complément de formation (choix) <i>Initiation à l'architecture de la Renaissance</i> <i>Art contemporain : Arts appliqués (tapisserie, vitrail, mosaïque)</i>	24h TD	Complément de formation (choix) <i>L'architecture religieuse dans l'occident médiéval</i> <i>Fondamentaux et problématiques de la sculpture</i>	24h TD
9	3	Langue vivante <i>Anglais</i>	24h TD	Langue vivante <i>Anglais</i>	24h TD
10	3	Projet de l'étudiant <i>Intégration</i>		Projet de l'étudiant <i>Culture numérique</i> + au choix <i>Méthodologie documentaire</i> <i>Conférences métiers</i> <i>Portefeuilles d'expériences et de compétences</i> <i>Sensibilisation à l'artisanat d'art</i>	
	30				

**Licence 2, Histoire de l'art et archéologie,
Parcours Histoire de l'art**

UE	EC TS	SEMESTRE 1 (S3)		SEMESTRE 2 (S4)	
		NOM	VOL. HORAIRE	NOM	VOL. HORAIRE
1	3	Approfondissement en art médiéval <i>Architecture</i> <i>Sculpture</i>	12h CM 12h CM	Approfondissement en art antique <i>Approfondissement en Histoire de l'art antique</i>	24h CM
2	3	Approfondissement en art médiéval <i>Architecture</i> <i>Sculpture</i>	12h CM 12h CM	Approfondissement en art antique <i>Approfondissement en Histoire de l'art antique</i>	24h TD
3	3	Approfondissement en art moderne <i>L'art en Europe au XVII^e siècle</i> <i>L'art en Europe au XVIII^e siècle</i>	12h CM 12h CM	Approfondissement en art contemporain <i>L'art de la sculpture</i> <i>Les avant-gardes dans la 1^{ère} moitié du XX^e siècle</i>	12h CM 12h CM
4	3	Approfondissement en art moderne <i>L'art en Europe au XVII^e siècle</i> <i>L'art en Europe au XVIII^e siècle</i>	12h TD 12h TD	Approfondissement en art contemporain <i>L'art de la sculpture</i> <i>Les avant-gardes dans la 1^{ère} moitié du XX^e siècle</i>	12h TD 12h TD
5	3	Renforcement <i>Littérature artistique du XIX^e siècle</i>	24h TD	Renforcement <i>Du dessin à l'objet : arts précieux, vitrail et étoffes au Moyen-Âge</i>	24h TD
6	3	Langue vivante (au choix) <i>Allemand (B1, niv. 2)</i> <i>Italien débutant (A1, niv. 2)</i> <i>Espagnol (B1, niv.2)</i>	24h TD	Langue vivante (au choix) <i>Allemand (B1, niv. 2)</i> <i>Italien débutant (A1, niv. 2)</i> <i>Espagnol (B1, niv. 2)</i>	24h TD

7	3	Discipline complémentaire <i>Les femmes artistes aux XIX et XX siècles</i>	24h TD	Discipline complémentaire (au choix) <i>La ville au XIX et XX siècles</i>	24h TD
				<i>Histoire de l'art médiéval : les femmes et les arts</i>	
8	3	Discipline complémentaire (au choix) <i>Matériaux et techniques de construction Architecture, de l'Art Nouveau à l'Art Déco</i>	24h TD	Discipline complémentaire <i>L'art contemporain après 1945</i>	24h TD
9	3	Langue vivante <i>Anglais</i>	24h TD	Langue vivante <i>Anglais</i>	24h TD
10	3	Projet de l'étudiant <i>Culture numérique</i> + au choix (différent semestre 2) <i>Stage</i> <i>TER, Étude d'œuvre</i> <i>TER, Expérience professionnalissante</i> <i>Conférences métiers</i> <i>Portefeuilles d'expériences et de compétences</i>		Projet de l'étudiant <i>Culture numérique</i> + au choix (différent semestre 2 et 3) <i>Stage</i> <i>TER, Étude d'œuvre</i> <i>TER, Expérience professionnalissante</i> <i>Conférences métiers</i> <i>Portefeuilles d'expériences et de compétences</i> <i>Sensibilisation à l'artisanat d'art</i>	
	30				

**Licence 3, Histoire de l'art et archéologie,
Parcours Histoire de l'art**

UE	ECTS	SEMESTRE 1 (S5)		SEMESTRE 2 (S6)	
		NOM	Vol. HORAIRE	NOM	Vol. HORAIRE
1	3	Approfondissement en art moderne <i>Les mots et les images</i> <i>Introduction à l'art hollandais au Siècle d'Or</i>	12h CM 12h CM	Approfondissement en art antique <i>Habitus et decorum.</i> <i>Communication visuelle dans l'Antiquité</i>	24h CM
2	3	Approfondissement en art moderne <i>Les mots et les images</i> <i>Introduction à l'art hollandais au Siècle d'Or</i>	12h TD 12h TD	Approfondissement en art antique <i>Habitus et decorum.</i> <i>Communication visuelle dans l'Antiquité</i>	24h TD
3	3	Approfondissement en art contemporain <i>Les Réalismes (1919-1939)</i> <i>Les abstractions entre les deux guerres</i>	12h CM 12h CM	Histoire de l'art médiéval <i>Enluminure et arts figurés (VI – XV siècles)</i>	24h CM
4	3	Approfondissement en art contemporain <i>Les Réalismes (1919-1939)</i> <i>Les abstractions entre les deux guerres</i>	12h TD 12h TD	Histoire de l'art médiéval <i>Enluminure et arts figurés (VI – XV siècles)</i>	24h TD
5	3	Renforcement <i>La demeure et son décor au XVIII siècle</i>	24h TD	Renforcement <i>Les arts décoratifs à l'époque contemporaine</i>	24h TD
6	3	Langue vivante (au choix) <i>Allemand (B2, niv. 3)</i> <i>Italien débutant (A2, niv.3)</i> <i>Espagnol (B2, niv. 3)</i>	24h TD	Langue vivante (au choix) <i>Allemand (B2, niv. 3)</i> <i>Italien débutant (A2, niv.3)</i> <i>Espagnol (B2, niv. 3)</i>	24h TD

7	3	Discipline complémentaire (au choix) <i>L'art vénitien à la Renaissance</i> <i>Les symbolismes</i>	24h TD 24h TD	Discipline complémentaire <i>Histoire de la photographie</i>	24h TD
8	3	Discipline complémentaire <i>La notion de programme iconographique dans l'Antiquité</i>	24h TD	Discipline complémentaire <i>Architecture grecque et romaine</i>	24h TD
9	3	Langue vivante <i>Anglais</i>	24h TD	Langue vivante <i>Anglais</i>	24h TD
10	3	Projet de l'étudiant Culture numérique + au choix (différent sem. 3-4) <i>Portefeuille d'expériences et de compétences</i> <i>Stage</i> <i>TER, Étude d'œuvre</i> <i>TER, Expérience professionnalissante</i> <i>Conférences secteurs d'activités pro</i> <i>Scolarisation et médiation</i> <i>Projet pro: de la formation à l'activité</i> <i>Construire un projet pro et/ou associatif</i>		Projet de l'étudiant Culture numérique + au choix (différent sem. 3-5) <i>Portefeuille d'expériences et de compétences</i> <i>Sensibilisation à l'artisanat d'art</i> <i>Stage,</i> <i>TER, Étude d'œuvre</i> <i>TER, Expérience professionnalissante</i> <i>Conférences métiers</i>	
	30				



MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (EAD)

Tous les étudiants, sans restriction, sont tenus de se déplacer pour composer à l'université de Lille - Campus Pont-de-bois.

Tous les examens se déroulent en **contrôle terminal**. Les étudiants sont cependant invités, dans la plupart des cours à réaliser pendant l'année des « **examens blancs** » dont les notes ne comptent pas dans le calcul de la moyenne. Les enseignants déterminent les modalités des examens blancs (format, calendrier). Quelques enseignants font le choix de ne proposer aucun Devoir(s) facultatif(s).

LICENCE 1

UE	SESSION 1		SESSION 2	
	Nature épreuve	Durée	Nature épreuve	Durée
1	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
2	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
3	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
4	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
5	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
6	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
7	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
8	Épreuve écrite	2h	Épreuve orale	
9	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
10	Épreuve écrite (<i>Méthodologie documentaire</i>)	2h	Épreuve orale	



LICENCE 2

UE	SESSION 1		SESSION 2	
	Nature épreuve	Durée	Nature épreuve	Durée
1	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
2	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
3	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
4	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
5	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
6	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
7	Épreuve écrite	2h	Épreuve orale	
8	Épreuve écrite	2h	Épreuve orale	
9	Épreuve écrite	2h	Épreuve orale	
10	Voir conditions spécifiques (rapport de stage, mémoire TER, etc.)		Voir conditions spécifiques (rapport de stage, mémoire TER, etc.)	

LICENCE 3

UE	SESSION 1		SESSION 2	
	Nature épreuve	Durée	Nature épreuve	Durée
1	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
2	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
3	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
4	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
5	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
6	Épreuve écrite	2h	Épreuve écrite	2h
7	Épreuve écrite	2h	Épreuve orale	
8	Épreuve écrite	2h	Épreuve orale	
9	Épreuve écrite	2h	Épreuve orale	
10	Voir conditions spécifiques (rapport de stage, mémoire TER, etc.)		Voir conditions spécifiques (rapport de stage, mémoire TER, etc.)	



Les modalités de contrôle des connaissances

Les régimes d'études

Trois formules de contrôle des connaissances peuvent être appliquées

1- Le Contrôle Continu

Il ne s'applique que pour les étudiants sur site

2- Le Contrôle Terminal

Le Contrôle Terminal :

- correspond à une évaluation de l'ensemble d'une période d'enseignement et s'effectue à l'issue de celle-ci.
- consiste en une épreuve écrite ou orale de même nature pour tous les étudiants d'un même diplôme, relevant d'un même régime et d'un même rythme d'études.
- figure sur le calendrier officiel des épreuves qui fait l'objet d'une information aux étudiants.
- est organisé en sus des heures de cours annoncées dans les maquettes

Les date, heure et lieu des épreuves individuelles écrites des Contrôles Terminaux sont affichés et mis en ligne dans l'espace numérique de travail (ENT sur le site portail de l'université de Lille)

Pour les épreuves orales organisées par le Département d'Histoire de l'art, les dates sont déposées sur la plateforme d'enseignement à distance.



3- Régimes dérogatoires

3.1. Les aménagements prévus par la réglementation

Les étudiants en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dans son article 20 prévoit que « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en « mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ». Le même article précise par ailleurs que pour assurer les fonctions d'aide à l'accueil et à l'intégration, « des assistants d'éducation peuvent être recrutés par l'État ».

Les sportifs de haut niveau

La circulaire N°2006-123 du 1-8-2006 précise :

« Le code de l'éducation dispose en son article L.611-4 : "Les établissements d'enseignement supérieur permettent aux sportifs de haut niveau de poursuivre leur carrière sportive par les aménagements nécessaires dans l'organisation et le déroulement de leurs études. Ils favorisent l'accès des sportifs de haut niveau, qu'ils possèdent ou non des titres universitaires, à des enseignements de formation ou de perfectionnement, dans les conditions définies par les articles L.612-2 à L.612-4 et L.613-3 à L.613-5."

À cet effet, le conseil d'administration de l'établissement fixe, sur proposition du conseil des études et de la vie universitaire, des modalités pédagogiques spécifiques à l'intention des sportifs(ives) de haut niveau. Ces modalités de contrôle des connaissances doivent être arrêtées au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement; elles ne peuvent être modifiées en cours d'année. Dans ce cadre, les présidents d'université organiseront l'accueil des sportifs au sein des établissements d'enseignement supérieur dans le respect des dispositions suivantes : a) attribution au sportif de haut niveau d'un statut particulier semblable à celui des étudiants salariés ; b) aménagement des cursus adaptés aux contraintes sportives ; c) organisation



spécifique de l'emploi du temps (prise en compte des entraînements, des compétitions et des déplacements) et priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés ; d) aménagement des examens (choix du mode de contrôle des connaissances-continu, terminal, unités d'enseignement (UE) capitalisables, sessions spéciales), et conservation des UE acquises, en cas de changement d'académie ; e) désignation d'un correspondant chargé du suivi des sportifs(ives) dans chaque établissement du supérieur. »

3.2. Autres situations pouvant amener à des aménagements

Les étudiants suivants peuvent demander à bénéficier d'aménagement qui seront définis par le responsable d'année et le président de jury :

- les étudiants engagés dans la vie active ;
- les étudiants assumant des responsabilités particulières reconnues dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative ;
- les étudiants chargés de famille ;
- les étudiants engagés dans plusieurs cursus à Lille ;
- Les artistes de haut niveau (hors conventionnement spécifique avec l'université).

La demande d'aménagement, accompagnée des pièces justificatives doit être formulée par l'étudiant au début de chaque semestre auprès de son responsable d'année dans le mois qui suit le début des enseignements, ou bien dans les 15 jours qui suivent un changement de situation.

Quel que soit le régime d'étude suivi, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des enseignements d'un semestre lors de la première session d'examen sont convoqués à une deuxième session, dite session de rattrapage **où ils devront obligatoirement repasser toutes** les UE qui n'ont pas été validées lors de la première session, avec tous les éléments pédagogiques qu'elles comportent.



Les règles de progression des étudiants de licence

La progression des étudiants d'une année sur l'autre obéit aux règles suivantes :

JURYS SEMESTRIELS

Pour les **cursus licence** (jurys de première et de deuxième session) la note du semestre est la moyenne coefficientée des notes obtenues aux différentes UE, **avec** compensation semestrielle entre les UE :

- si cette moyenne est égale ou supérieure à 10, l'étudiant est admis au semestre et emporte les crédits ECTS du semestre (30).
- si cette moyenne est inférieure à 10, l'étudiant est ajourné au semestre, mais capitalise les UE acquises.

JURYS D'ANNEE

Cursus licence, mise en œuvre de la compensation annuelle et admission à l'année supérieure :

- l'étudiant est autorisé de plein droit à s'inscrire en année supérieure s'il a été admis, au titre de la première session, à chacun des deux semestres de l'année.
- l'étudiant qui n'a pas été admis aux deux semestres de l'année au titre de la première session est, **par le jeu de la compensation annuelle mise en œuvre à l'issue de la première session**, autorisé de plein droit à s'inscrire en année supérieure, **si la moyenne des notes des deux semestres (notes de première session capitalisées) est égale ou supérieure à 10**. Dans ce cas, les 60 crédits lui sont attribués au titre de l'année universitaire.



- L'étudiant qui n'a pas été admis-aux deux semestres de l'année au titre de la deuxième session est, **par le jeu de la compensation annuelle mise en œuvre à l'issue de la deuxième session**, autorisé de plein droit à s'inscrire en année supérieure, **si la moyenne des notes des deux semestres (notes de deuxième session capitalisées) est égale ou supérieure à 10**. Dans ce cas, les 60 crédits lui sont attribués au titre de l'année universitaire.
- La **compensation** est sans incidence sur les résultats de l'année dans les cas suivants :
 - Étudiants déclarés admis aux deux semestres de l'année universitaire, quelle que soit la session au titre de laquelle ils ou elles ont été déclarés admis.
 - Étudiants qui n'ont été déclarés admis à aucun des deux semestres de l'année universitaire.
 - Étudiants portés défaillants à l'une des deuxièmes sessions (quel que soit le semestre).

Les étudiants déclarés admis à un semestre et ajournés à l'autre ne peuvent « valider » l'année qu'au titre de la compensation annuelle (sous réserve que la moyenne des notes des deux semestres soit égale ou supérieure à 10) **mise en œuvre lors des jurys de fin de premières sessions ou lors des jurys de fin d'année à l'issue des secondes sessions.**

Le tableau ci-dessous fait le point sur les situations qui peuvent donner lieu à compensation :



	SEMESTRE IMPAIR (SI)		SEMESTRE PAIR (SP)		ANNÉE	
	S. 1 (SI s1)	S.2 (SI s2)	S.1 (SP s1)	S.2 (SP s2)	Résultats Jury annuel 1 (postsess. 1)	Jury annuel 2 (postsess. 2)
Cas 1	ADM		ADM		ADM	
Cas 2	ADM		AJ	ADM ou AJ	ADM si résultats : (SI s1 + SP s1) / 2 > ou = 10	ADM si résultats : (SI s1 + SP s2) / 2 > ou = 10
Cas 3	AJ	ADM ou AJ	ADM		ADM si résultats : (SI s1 + SP s1) / 2 > ou = 10	ADM si résultats : (SI s2 + SP s1) / 2 > ou = 10
Cas 4	AJ	ADM ou AJ	AJ	ADM ou AJ	AJ	ADM si résultats : (SI s2 + SP s2) / 2 > ou = 10

Attention : la validation de l'année emporte 60 crédits, sans attribution de crédits au titre du semestre et des éléments (UE) auxquels l'étudiant a été déclaré ajourné. Toutefois les UE acquises sont validées. Les résultats d'admission en jury annuel 1 sont définitifs. L'étudiant ne pourra en aucun cas se présenter au rattrapage dans le but par exemple d'améliorer ses résultats



JURYS DE DIPLOME

Le diplôme sera attribué sur la base des notes de l'année diplômante et des résultats obtenus par l'étudiant. À l'issue de la deuxième session du second semestre de l'année universitaire et après les jurys d'année, le jury délivre le diplôme :

- au titre de la première session, aux seuls étudiants admis à chacun des deux semestres au titre de la première session (DEUG, licence, master).
- au titre de la deuxième session :
 - aux étudiants ayant été admis aux deux semestres, dont l'un au moins au titre de la deuxième session ;
 - aux étudiants ayant validé l'année au titre de la compensation annuelle.

La mention du diplôme de Licence est déterminée par la moyenne des notes obtenues aux deux semestres de l'année diplômante. Aucune mention ne sera portée sur le diplôme du DEUG.

Vous pouvez consulter vos notes et résultats sur le portail de l'université, à partir de votre Environnement Numérique de Travail. Ces résultats sont disponibles une fois les délibérations terminées.

Important : Frauder est un délit qui entraîne de lourdes sanctions disciplinaires, voire pénales. Elles peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de toutes les universités et écoles et sont passibles d'une peine d'emprisonnement de 3 ans et de 9 000 euros d'amende.

Les enseignants disposent dans leur ENT d'un logiciel d'aide à la détection du plagiat. Le partage en ligne de cours dispensés par vos professeurs sur des plateformes supposées collaboratives est strictement interdit car il peut s'agir également d'un délit de contrefaçon susceptible d'être poursuivi.



LES INCONTOURNABLES POUR REUSSIR SA RENTREE

Surtout pour les étudiants qui se déplacent à Lille... ou lorsque les étudiants de l'EAD viennent sur le Campus

Se repérer dans l'université, Sur le Campus

- Téléchargez le **plan d'accès** sur la page d'accueil du site de l'université (université/info-pratiques).
- Consultez régulièrement le **site web de Lille** pour découvrir votre nouvel environnement universitaire.

Organiser son travail : suivre les cours

- Connectez-vous à votre ENT grâce à votre identifiant et mot de passe fournis sur les certificats de scolarité qui accompagnent votre carte Étudiant et prenez l'habitude de consulter régulièrement votre messagerie Lille qui se présente sous la forme : prenom.nom@etu.univ-lille.fr : vous y recevrez des informations d'ordre pédagogique et administratif liées à votre scolarité.
 - o Consultez l'onglet Campus, rubrique Services et outils numériques/bureau virtuel/connexion.
- Procédez, sur l'ENT, à votre inscription pédagogique (IP) pour valider vos choix de parcours ou d'options et pour vous inscrire aux examens (inscription indispensable qui suit l'inscription administrative).
 - o Consultez l'onglet Études, rubrique Foire aux questions.
- Prenez rapidement connaissance **du calendrier universitaire** pour mesurer la densité du travail à fournir (période de cours et d'examen).
- Sollicitez vos enseignants, dès que vous ressentez des difficultés à suivre ou à comprendre les cours sur la plateforme dédié, dans l'espace « Échanges autour du cours »



Adopter les bonnes méthodes

- Exploitez les ressources documentaires qui sont proches de chez vous.
- Utilisez l'**outil anti-plagiat** de Lille pour auto-analyser vos travaux avant de les remettre aux enseignants.
 - o Consultez l'onglet Campus, rubrique Services et outils numériques

Construire son projet

- **Construisez votre projet d'études et/ou professionnel** en contactant SUAIO (Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation) pour vous informer, être conseillé et accompagné dans vos choix d'orientation et de changement de filières.
 - o Consultez l'onglet Études, rubrique S'orienter.
- **Construisez votre projet d'insertion professionnelle** avec le **BAIP** (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle), pour la recherche de stages (en France ou à l'étranger), la rédaction de lettres de motivation, CV, ou encore la création d'activité* grâce au Hubhouse.
 - o Consultez l'onglet Études, rubrique Préparer son insertion.
- **Construisez votre projet de mobilité internationale** avec le service des **Relations internationales** pour vous informer sur les programmes d'échanges (séjours d'étude en Europe, au Québec, en Amérique, au Japon).
 - o Consultez l'onglet International, rubrique Partir à l'étranger.

Bénéficier d'un accompagnement

Sollicitez :

- Le **Relais Handicap** dès à présent si vous avez des besoins spécifiques en cas de situation de handicap ou de grave maladie.
 - o Consultez l'onglet Campus, rubrique Handicap et accessibilité.
- Le **Centre service CROUS**, pour des informations sur les bourses et les aides financières, le logement, les jobs étudiants et rencontrer une assistante sociale.
 - o Consultez l'onglet Campus, rubrique Vie pratique / bourses et aides sociales.
- Le **Centre de Santé des Étudiants**, en cas de soucis de santé, de stress... Les consultations y sont gratuites.
 - o Consultez l'onglet Campus, rubrique Vie pratique / santé.



- Le **Relais scolarité Pont-de-bois** pour résoudre tout problème administratif lié à votre scolarité (inscription administrative, inscription pédagogique, diplômes...)
 - o Consultez l'onglet Études, rubrique S'inscrire.

Participer à la vie étudiante

Contactez le **Bureau de la Vie Étudiante** pour :

- Monter un projet et avoir des informations sur les aides financières spécifiques.
- Rejoindre une association étudiante : culture, sport, solidarité, humanitaire, handicap, association liée à une formation... et participer à l'animation du campus.
- Être bénévole, avoir une démarche solidaire.
 - o Consultez l'onglet Campus, rubrique Associations et initiatives étudiantes.

Se cultiver et se divertir. Sur le campus

- Informez-vous auprès du service **Action Culture** sur les nombreuses manifestations culturelles* organisées sur le campus : spectacles de théâtre, musique, danse, expositions...
- Découvrez le **Kino-Ciné**, salle de cinéma d'Art et Essai, pour voir des films toute l'année à des tarifs préférentiels.
 - o Consultez l'onglet Culture.

Faire du sport. Sur le campus

- Pratiquez l'une des 30 activités sportives* proposé par le SUAPS (Service des sports de Lille) : trouvez la vôtre et inscrivez-vous gratuitement !
- Envie de porter un projet sportif, de le créer et de l'organiser ? Contacter l'association sportive.
 - o Consultez l'onglet Campus, rubrique Sport.

Vous restaurer. Sur le campus

- Rendez-vous au RU, Brasserie des 3 Lacs, Crous Gourmand, Tout frais tout léger, la Pastella... Grâce à votre carte étudiant multiservice, chargeable en espèces ou par carte bancaire.
- Profitez, dans le hall du bâtiment B, de tables, de chaises et de micro-ondes sont à votre disposition. o Consultez l'onglet Campus, rubrique Se restaurer.



Se tenir informé des actualités de l'université

Inforum, le blog de l'université Lille, la web TV mais aussi Facebook, Twitter, Google +, Pinterest, votre ENT... Autant de sources d'informations à consulter régulièrement concernant votre formation, la vie culturelle et la vie universitaire, les échanges internationaux, l'agenda de la recherche de l'université Lille et bien d'autres sujets... pour vous sentir pleinement intégré à la vie universitaire de votre campus !

* Ces activités peuvent être intégrées à votre projet de formation Universitaire dans le cadre de l'UE 10 « Projet de l'étudiant ». Dans ce cas, l'activité choisie sera évaluée et la note comptera dans le cadre de l'obtention de votre année et par conséquent de votre diplôme



Construisez votre parcours de formation

La structure des enseignements de licence vous permet à la fois d'acquérir des fondamentaux disciplinaires et de construire votre projet personnel de formation universitaire. Un large choix d'options (proposées notamment à partir de la L2) vous amènera ainsi à élaborer progressivement votre parcours.

Vous venez de prendre connaissance du programme des enseignements constitutifs de votre parcours de Licence.

Ces enseignements sont organisés en 10 Unités d'Enseignements (UE). De façon générale, ces UE se répartissent en UE fondamentales, UE complémentaires, une UE de langue (UE 9) et un enseignement consacré à l'élaboration de votre projet d'étudiant (UE 10).

UE 10 PROJET DE L'ÉTUDIANT

Les enseignements de l'UE 10 « Projet de l'étudiant » vous invitent, sur un mode non disciplinaire, à construire ou enrichir votre projet de formation universitaire. Cette UE 10 est OBLIGATOIRE et sera ÉVALUÉE au même titre que les autres UE constitutives de votre parcours de Licence.

Comment choisir votre UE 10 ?

Au semestre 1, vous suivez obligatoirement l'UE 10 « **Intégration** », laquelle vous permet d'acquérir la maîtrise de votre environnement universitaire. Cet enseignement est proposé entièrement à distance.

À partir du semestre 2, vous choisissez votre UE 10 en fonction de votre projet personnel, d'études ou professionnel.

En complément de ce choix, vous suivez obligatoirement un module **d'initiation à la culture numérique (enseignement à distance)**, organisé du semestre 2 au semestre 6.



Comment valider votre choix d'UE 10 ?

Regardez la liste des UE 10 proposées au SEAD est disponible sur le site du SEAD (les UE 10 seront affichées par formation avec les descriptifs correspondants)

<http://sead.univ-lille3.fr>

Plus d'information sur les UE 10 sur :
<https://www.univ-lille.fr/ppp-campus-pont-de-bois/>